

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par la COMMUNE DE RAMILLIES. Les terrains concernés sont situés Avenue des Déportés à 1367 Ramillies, et cadastré sous 3^{ème} Division Geest-Gérompont-Petit-Rosière, Section A, n^{os} 213d, 213l et 213s.

Le projet consiste à :

DEMOLIR DES BATIMENTS ET RECONSTRUIRE DES NOUVEAUX LOCAUX POUR LE CPAS

La demande est soumise à l'enquête publique visée aux articles D.VIII.7 et suivants en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial et présente les caractéristiques suivantes :

- La demande implique une ou plusieurs dérogations aux normes du guide régional d'urbanisme : non conforme au prescrit concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête
27/11/2020	04/12/2020	Administration communale Le 18/12/2020 à 10h00

Le dossier peut être consulté **durant la période d'enquête** et **sur rendez-vous uniquement** au Service Urbanisme de l'Administration communale de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies :

- les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h00 à 16h00
- les jeudis de 16h00 à 20h00 (*les permanences sont supprimées si personne n'a pris de rendez-vous !*)

Les rendez-vous doivent être pris **au plus tard 24 heures à l'avance** auprès du Service Urbanisme, uniquement par téléphone au 081/43.23.44 du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00 (les demandes de rendez-vous par mail ne seront pas prises en compte).

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet auprès de l'agent communal désigné à cette fin.

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, les modalités de consultation visées ci-dessus sont susceptibles d'évoluer. Dans la mesure du possible, les consultations à distance seront privilégiées.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser à l'attention du Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse : Commune de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies
- par télécopie au 081/43.23.41
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@commune-ramillies.be

À peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

À Ramillies, le 25/11/2020

Par le Collège,



La Directrice générale f.f.,

A.-S. MINET

Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY